Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale Service des Nouvelles des Marchés Adresse : 3 rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Philippe BOYER Tél : 01 49 55 49 27 Fax : 01 45 51 73 02	**NOTE DE SERVICE** **DGPEI/SNM/N2008-4001** **Date: 07 janvier 2008**

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace :
N2007-4002 et N2007-4003 du 27 février 2007
Date limite de réponse : néant
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Programme annuel 2008 du service des nouvelles des marchés. Désignation des coordonnateurs nationaux d'enquêtes et des experts nationaux par produits du réseau déconcentré du service des nouvelles des marchés pour l'année 2008.

Bases juridiques :
- arrêté du 28 août 2006 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1999 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service des nouvelles des marchés » (JO du 8 septembre 2006).
- arrêté du 28 août 2006 fixant la liste des centre du service des nouvelles des marchés (JO du 8 septembre 2006).

Résumé : l'arrêté du 28 août 2006 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1999 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service des nouvelles des marchés » prévoit que le directeur général des politiques économique, européennes et internationale fixe le programme annuel d'actions obligatoires que doivent exécuter, sous l'autorité des DRAF, les centres du service des nouvelles des marchés et désigne les agents chargés des fonctions de coordonnateur national d'enquêtes et d'expert national par produits.

Mots-clés : cotations, stade expédition, stade gros, stade détail, fruits, légumes, produits biologiques

Destinataires	
Pour exécution : Préfets de région DRAF (régions d'implantation des centres du SNM) Chefs de SRISE (idem) Chefs de centre du SNM	Pour information : DRAF hors régions d'implantation des centres du SNM DDAF-DDEA Offices SCEES

1. Programme 2008 du service des nouvelles des marchés

Le programme annuel 2008 du service des nouvelles des marchés, élaboré après les consultations prévues par l'arrêté du 28 août 2006 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1999 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service des nouvelles des marchés », définit les actions que doivent réaliser les centres du SNM sous l'autorité des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt. Ces actions se répartissent entre l'élaboration des enquêtes de marchés au fin d'établir les cotations, la diffusion de ces cotations (élaboration des messages), les missions nationales de veille et d'expertise, la réalisation des publications périodiques nationales du SNM et les activités de valorisation régionale.
Une partie des cotations et des messages afférents, les missions nationales de veille et d'expertise et la réalisation des publications nationales relèvent du programme national d'actions obligatoires et doivent être exécutées prioritairement par les agents affectés dans les centres du SNM, conformément au dernier alinéa de l'article 3 de l'arrêté précité.

Le texte du programme annuel 2008 est mis en ligne sur l'intranet du SNM.

Tout au long de l'année 2008, les directeur régionaux de l'agriculture et de la forêt feront par au chef du SNM des éventuelles difficultés d'application et demandes d'amendement à ce programme

2. Désignation des coordonnateurs d'enquêtes et des experts par produits

Les coordonnateurs d'enquêtes et les experts par produits contribuent au fonctionnement du service en réseau et sont chargés d'effectuer dans ce cadre les missions nationales que leur confie le chef du service des nouvelles des marchés.

2.1. Coordonnateurs d'enquêtes

Ayant une expérience reconnue de la pratique des enquêtes sur les prix et transactions des produits agricoles à stade de mise en marché donné (expédition, gros, détail, ou tous stades pour produits biologiques), le coordonnateur national d'enquêtes participe, en étroite relation avec l'échelon central du service des nouvelles des marchés, à l'élaboration, à l'harmonisation, à l'amélioration, à la documentation et à la diffusion des méthodes d'enquêtes, tant sur les prix que sur les volumes mis en marché ; il veille à leur application dans l'ensemble du réseau, en conformité notamment avec les objectifs et les modes opératoires du système de qualité du service.
Il s'informe régulièrement de la mise en œuvre de ces méthodes auprès des enquêteurs de l'ensemble des centres du SNM, il répond à leurs demandes de conseils, rend compte à l'échelon central des difficultés éventuelles et suggère les adaptations souhaitables.
Il est à même d'expliquer ces méthodes aux usagers du service.
Il est ainsi mobilisé en tant que de besoin par l'échelon central pour intervenir dans la formation des agents du SNM, participer à des réunions nationales ou effectuer des missions impliquant déplacements en dehors de la région de sa DRAF de rattachement.

Pour l'année 2008, les coordonnateurs nationaux d'enquêtes sont les agents figurant dans le tableau ci-après :

DRAF-SRISE	Centre SNM	Prénom NOM	Fonction coordonnateur national
Aquitaine	Bordeaux	Nina RIAUX	Enquêtes au stade de détail
Centre	Tours	Robert CHESNEAU	Enquêtes au stade de gros
Pays-de-la-Loire	Nantes	Gilles VASLIN	Enquêtes produits « bio » tous stades
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Marseille / Avignon	Michel BELTRAN	Enquêtes au stade de l'expédition

2.2. Experts nationaux par produits

Sont désignés pour l'autre « fonction réseau » du service des agents des centres du SNM ayant une bonne connaissance technico-économique d'un produit agricole donné, de sa commercialisation et de l'ensemble des variables susceptibles d'intervenir dans la formation de son prix à différents stades.
L'expert national fournit à l'échelon central toutes les données nécessaires à l'élaboration des indicateurs nationaux de suivi de la conjoncture des marchés du ou des produits agricoles de sa compétence, il participe à la définition des méthodes, concepts et nomenclatures utilisés dans ce cadre.
Il réalise une veille économique continue sur ces produits et l'état du marché.
Il s'assure de la cohérence des informations économiques diffusées par l'ensemble des centres du SNM sur les produits agricoles dont il a l'expertise. A cet effet, il suit les cotations et les évaluations de volumes mis en marché réalisées pour les produits précités ; il répond aux demandes de conseils des enquêteurs, rend compte à l'échelon central des difficultés éventuelles et suggère les adaptations souhaitables.
Il est mobilisé en tant que de besoin par l'échelon central pour intervenir dans la formation des agents du SNM, participer à des réunions nationales ou effectuer des missions impliquant déplacements en dehors de la région de sa DRAF de rattachement.

Pour l'année 2008, les experts nationaux par produit sont les agents figurant dans le tableau ci-après (susceptible de modifications) :

DRAF-SRISE	Centre SNM	Prénom NOM	Fonction expert produits
Aquitaine	Agen	Christian ARDOUREL	Fraise
		Claude MARIN	Kiwi
Bretagne	St Méloir	Marcel LEFORT	Carotte, poireau, chou fleur automne
	St Pol	Yvon JACOB	Artichaut, chou-fleur, échalote
		Gérard LE CLOIREC	Porc charcutier
Centre	Tours	Robert CHESNEAU	Salade d'été, plantes en pot
Ile-de-France	Rungis	Eric ENGEL	Produits tropicaux
Midi-Pyrénées	Moissac	Serge LAFON	Prune
	Toulouse	Colette STROMBONI	Ail
		Laurent BERNADETTE	Palmipèdes gras, Ail
Nord-Pas-de-Calais	Lille	Annick GOUSSEN	Pomme de terre consommation
		Roger LUTHUN	Endive
Pays-de-la-Loire	Angers	Laurent GUIAVARCH	Poire, pomme, oignon
		André KETERS	Concombre
		Alain PRUDO	Petits fruits rouges
		Rémi CHEVRIER	Pomme, poire
	Nantes	Stéphane EMERIAU	Mâche
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Avignon	Frédéric CHIRON	Tomate
		Gilbert CHIRON	Pêche, nectarine
		Christian JULLIEN	Asperge, abricot, poire d'été, cerise
		Muriel LE ROUX	Raisin
		Jean MONNERAT	Melon, clémentine
		Jacques AUBERT	Courgette, salade d'hiver
Rhône-Alpes	Lyon	Mathilde DEBARD	Cerise, marron, noix
		Jean-François DUPRA	Oignon

2.3. Moyens mis en œuvre pour l'exercice de missions nationales par les coordonnateurs d'enquêtes et les experts par produit.

Certaines missions des experts par produits et des coordonnateurs d'enquêtes peuvent s'effectuer en dehors de la circonscription géographique de la DRAF à laquelle est rattachée le centre SNM de l'agent, elles nécessitent notamment des déplacements :

- à l'échelon central du central du service : réunions des instances du service, sessions de formation,… ;
- aux sièges nationaux d'organismes sollicitant l'expertise des agents : Offices, Interfel,… ;
- vers d'autres centres du SNM ;
- auprès d'opérateurs et producteurs d'autre régions, par exemple, dans le cadre de tournées annuelles destinées à actualiser les connaissances sur une filière .

Le directeur régional de l'agriculture et de la forêt dont relève l'agent, ainsi que, le cas échéant, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt de la région dans laquelle s'effectue la mission, sont informés à l'avance de chaque mission nationale nécessitant de tels déplacements.

Pour ces déplacements, l'ordre de mission est fourni par l'échelon central du SNM, qui assure également la couverture des frais de déplacement de l'agent (titre de transport public, indemnisation des frais d'hébergement).

La réalisation de certaines missions peut nécessiter l'utilisation d'un véhicule administratif en dehors de la circonscription géographique de la DRAF à laquelle est rattaché le centre SNM de l'agent ; dans ce cas, en fonction véhicules disponibles (notamment ceux dont l'immatriculation autorise de circuler hors région) et en privilégiant la formule la moins coûteuse, l'agent peut alors :

- soit utiliser un véhicule de service de sa DRAF d'origine, affecté au centre du SNM ;
- soit utiliser un véhicule affecté au centre du SNM de la DRAF de la région dans laquelle il effectue sa mission lorsque le déplacement de siège à siège de service peut être effectué à moindre coût par les moyens de transports publics.

Ces dispositions s'appliquent également aux désignés par le chef de service comme auditeurs internes « qualité ».

Le Directeur général des politiques
économique, européenne et internationale

Jean-Marie AURAND